



DATA PROCESSING AGREEMENT (DPA)

DATA PROCESSING AGREEMENT (DPA)



Dernière mise à jour : 27/01/2026

Tool4staffing – Sous-traitance de données personnelles

1. Objet et portée du DPA

Le présent Data Processing Agreement (« DPA ») définit les conditions dans lesquelles **TOOL4STAFFING**, agissant en qualité de **sous-traitant**, traite des données à caractère personnel pour le compte de ses clients professionnels, agissant en qualité de **responsables de traitement**, dans le cadre de l'utilisation des services Tool4staffing.

Le présent DPA est conclu conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et s'applique à tout traitement de données personnelles réalisé par TOOL4STAFFING pour le compte du Client.

Il est **intégré par référence** aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et aux Conditions Particulières applicables.

2. Description des traitements

2.1 Finalités du traitement

TOOL4STAFFING traite les données personnelles exclusivement afin de :

- fournir les services souscrits,
- exécuter le contrat principal,
- assurer l'hébergement, le support, la maintenance et l'amélioration du service, conformément aux instructions documentées du Client.

2.2 Nature des traitements

Les traitements incluent notamment :

- collecte,
- enregistrement,
- structuration,
- stockage,
- consultation,
- exploitation,
- suppression des données personnelles.

Le service permet notamment la prospection de candidats, la gestion de candidatures, l'automatisation de processus de recrutement, l'envoi de communications personnalisées et l'indexation sémantique de profils.

2.3 Catégories de données traitées

Selon l'usage du service par le Client :

- identité (nom, prénom),
- coordonnées (email, adresse postale),
- parcours professionnel,
- diplômes, compétences, langues,
- données issues de CV ou profils publics (ex. LinkedIn),
- données de rémunération,
- toute autre donnée ajoutée par le Client.

2.4 Personnes concernées

- candidats,
- prospects,
- clients finaux du Client,
- utilisateurs autorisés du service.

2.5 Durée du traitement

Les données sont traitées pendant la durée du contrat, puis selon les modalités de restitution, suppression ou archivage prévues contractuellement.

3. Obligations de TOOL4STAFFING (Sous-traitant)

TOOL4STAFFING s'engage à :

1. Traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client.
 2. Informer le Client si une instruction semble contraire au RGPD ou à toute autre obligation légale applicable.
 3. Garantir la confidentialité des données et s'assurer que les personnes autorisées à les traiter y sont soumises à une obligation de confidentialité appropriée.
 4. Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque.
 5. Tenir un registre des activités de traitement effectuées pour le compte du Client.
 6. Assister le Client, dans la mesure raisonnable, pour :
 - la gestion des demandes d'exercice de droits des personnes concernées,
 - la réalisation d'analyses d'impact (DPIA),
 - les consultations préalables avec les autorités de contrôle.
 7. Mettre à disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent DPA.
-

4. Mesures de sécurité

TOOL4STAFFING met en œuvre des mesures destinées à garantir :

- la confidentialité,
- l'intégrité,
- la disponibilité,
- la résilience continue des systèmes et services.

Ces mesures incluent notamment :

- contrôle des accès,
 - journalisation,
 - sauvegardes régulières,
 - chiffrement ou pseudonymisation lorsque pertinent,
 - procédures de gestion des incidents de sécurité.
-

5. Sous-traitance ultérieure

Le Client autorise TOOL4STAFFING à recourir à des sous-traitants ultérieurs listés dans une annexe tenue à jour.

TOOL4STAFFING :

- informe le Client de tout ajout ou remplacement de sous-traitant,
- laisse un délai de **7 jours** pour formuler une objection motivée,
- demeure pleinement responsable vis-à-vis du Client du respect des obligations du présent DPA par ses sous-traitants.

En cas de transferts de données hors de l'Union européenne, TOOL4STAFFING met en œuvre les garanties appropriées prévues par le RGPD (clauses contractuelles types, règles d'entreprise contraignantes, ou équivalent).

6. Assistance et violations de données

TOOL4STAFFING notifie le Client **dans les meilleurs délais** après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles et fournit les informations raisonnablement nécessaires pour permettre au Client de respecter ses obligations légales.

7. Sort des données en fin de contrat

À la cessation des services :

- le Client peut demander la restitution de ses données dans un format standard,
 - à défaut d'instruction dans les délais contractuels, les données pourront être supprimées,
 - TOOL4STAFFING pourra conserver une copie d'archivage pendant une durée limitée, sauf obligation légale contraire.
-

8. Responsabilité

Chaque Partie est responsable du respect de ses propres obligations au titre du RGPD.

La responsabilité de TOOL4STAFFING au titre du présent DPA est régie par les stipulations de responsabilité prévues dans le contrat principal.

9. Droit applicable

Le présent DPA est soumis au droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou son exé